



ForCes Communes

Le journal de la communauté de communes de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière - n° 1 - septembre 2004

Edito



Un nouvel espace de projets et de solidarité

Œuvre de longue haleine, la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière, qui regroupe à ce jour 19 communes et 8 000 habitants, est en marche. Convictions et espoirs l'ont emporté sur les hésitations, les doutes, les oppositions.

Aujourd'hui, la communauté de communes peut engager ses premières réalisations dans les domaines de compétences qu'elle s'est donnés : économie, habitat, accueil, tourisme, petit patrimoine, espaces naturels et nouvelles technologies.

Mais pour beaucoup d'entre vous, cette nouvelle entité territoriale est encore une inconnue. Il est vrai que pendant presque 4 ans, les élus communaux, que nous présentons dans ce nouveau journal, ont, pour l'essentiel, consacré leur énergie à édifier les fondations de cette maison commune, nouvel espace de projets et de solidarité.

Dans ces pages, nous vous présentons aussi les femmes et les hommes qui animent cette communauté de communes, les actions en cours, les projets en gestation.

Au-delà de ce devoir d'information et de transparence, la communauté de communes entend privilégier les rapports de proximité avec l'ensemble des citoyens et forces vives de ce vaste territoire, mais aussi et surtout avec chacune de ses communes membres. Car la commune demeure ce lieu incontournable où se crée et s'organise le lien social.

C'est sur ce socle que pourra se construire, dans la durée, un véritable projet partagé.

Jean-Claude MICHAUD



Trois leviers d'action

Pour faire vivre le territoire, la communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière s'est donnée les moyens de ses ambitions.

Elle dispose pour agir dans l'efficacité, de trois leviers essentiels :

- le développement économique;
- le logement et le cadre de vie;
- l'aménagement de l'espace naturel et le développement du tourisme.



Des projets dynamiques au service du territoire

Renforcer le tissu économique et le valoriser pour rendre le territoire plus attractif, plus dynamique. C'est le défi que veut relever la communauté de communes afin de donner du sens au futur.

Pour maintenir les populations présentes et en accueillir de nouvelles, il faut renforcer les entreprises existantes en générant de l'activité économique et attirer d'autres entreprises capables de créer de l'emploi et de la richesse.

En s'appuyant sur l'existant, la communauté de communes a choisi comme premier axe de développement la filière bois qui est l'un de ses atouts majeurs.

Sur le territoire communautaire, la filière bois se compose essentiellement d'un tissu de très petites entreprises (moins de 5 salariés), particulièrement dans les métiers des travaux fo-



restiers. Pour autant, cette filière n'en est pas moins complète, et ce, aux différents stades de transformation de la matière première. C'est également, avec l'artisanat du bâtiment, une source d'emplois importante, puisqu'à Bourgneuf deux PME de 15 salariés sont spécialisées dans la première transformation et deux entreprises de plus de 40 personnes opèrent dans la seconde transformation.

Un pôle bois : pour quoi faire ?

Dans le souci de permettre aux entreprises de s'agrandir ou de s'implanter, la communauté de communes mène une politique foncière volontariste.

Pour fortifier la filière bois, elle a décidé de créer un nouveau pôle d'activités en bordure de la "route du bois".

Ayant acquis un terrain de 30 ha à Langladure, sur la commune de Masbaraud-Mérignat, l'intercommunalité va aménager une zone de 15 ha le long de la RN 141 qui offrira des parcelles viabilisées à des prix compétitifs et dans un environnement naturel soigneusement préservé.

Avec ce pôle situé à 4 km de Bourgneuf, la communauté de communes veut attirer de nouvelles entreprises ou permettre à celles qui existent déjà de créer de nouvelles unités de production.

L'un des objectifs recherchés est de favoriser l'implantation de scieries capables de transformer du bois de haut de gamme pour alimenter les entreprises locales de deuxième transformation. Celles-ci, ne trouvant pas sur place une matière première de qualité supérieure, ont aujourd'hui recours à l'importation. Pourtant, il existe une importante ressource, notamment en douglas, qui arrive à maturité.

Toutes les conditions vont donc être réunies pour que s'instaure, comme l'espère la communauté de communes, une véritable synergie entre les entreprises locales de première et deuxième transformation du bois. "Une synergie capable de tirer l'ensemble de la filière vers le haut et de la valoriser", souligne David Giraud, directeur de la communauté de communes.

Une nouvelle zone artisanale

L'action de la communauté de communes se porte aussi en direction du secteur artisanal et du commerce.

Une nouvelle zone d'activités va être aménagée à la sortie de Bourgneuf, sur le CD 8 en direction de Châtelus-le-Marcheix.

D'une superficie de 4 ha, cette zone de Rigour-Nord sera parcellisée en une dizaine de lots de 1 500 à 3 500 m².

Cela devrait permettre de renforcer le tissu artisanal constitué essentiellement de petites entreprises du bâtiment (maçonnerie, menuiserie, charpente) qui ont des difficultés à

Des chiffres

Les travaux d'aménagement du pôle bois de Langladure et de la zone artisanale de Rigour-Nord seront engagés début 2005. Le coût de ces réalisations est estimé à 811 505 € HT pour le pôle bois et à 415 000 € HT pour la zone artisanale.

Les deux projets devraient être financés à 80 % par des fonds européens, des crédits de l'État et des subventions régionales et départementales. La communauté de communes apporterait en autofinancement environ 20 % des dépenses.

La zone artisanale de Royère-de-Vassivière sera opérationnelle fin 2004. Les travaux d'un montant de 91 000 € HT sont subventionnés à 66 %.

s'agrandir faute d'espace. Mais la communauté de communes espère aussi attirer de nouvelles entreprises susceptibles de diversifier les activités. Cette préoccupation guide l'action communautaire car la diversification est une sécurité pour l'avenir.

Ce programme, qui comprend aussi un important aménagement environnemental, est couplé à un projet routier de carrefour giratoire sur la RN 141, avec déviation du CD 8, relevant de l'État et du Conseil Général.

Avant le lancement de ces grands projets structurants pour le territoire communautaire, la communauté de communes aura réalisé sur le secteur de Royère une autre zone artisanale, certes modeste mais répondant à des demandes diverses. Cette zone de 5 400 m² sera aménagée d'ici la fin de l'année.

Urgence

La communauté de communes s'efforce aussi d'anticiper l'avenir, sachant que, notamment dans le secteur du commerce, il y a urgence.

Aujourd'hui, 40 % des professionnels ont plus de 50 ans. Il est impératif de préparer les conditions de la transmission ou de la reprise pour, au moins, maintenir dans les communes les commerces et services de première nécessité.

La communauté de communes travaille en étroite partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie et la chambre des métiers de la Creuse afin d'accueillir et d'accompagner, d'une part les chefs d'entreprises locaux souhaitant céder leur activité, et d'autre part les repreneurs ou créateurs potentiels souhaitant installer leur activité sur le territoire de la communauté de communes.

Dans le cadre du pays du Sud Creusois, plusieurs communautés de communes se sont associées activement aux chambres consulaires afin de mener ensemble une prochaine action forte en faveur de la revalorisation de l'artisanat et du commerce.



École et Cinéma

De nombreux enfants de la communauté de communes ont pu profiter de l'action de découverte du 7^e art, menée par l'équipe d'animation de l'académie pour l'ensemble des écoles creusoises.

Dix classes primaires ont été concernées (4 à Bourgneuf, 3 à Saint-Dizier-Leyrenne, 1 à Saint-Pardoux-Mortierolles, 1 à Saint-Juven-la-Bregère, 1 à Saint-Martin-Sainte-Catherine). 199 élèves, au total, ont assisté à 3 projections au cinéma de Bourgneuf.

La communauté de communes a pris en charge les frais d'entrée sur les 3 séances (1 373 €).



Le Turc et le Chevalier

Didier Delhoume, ingénieur d'études à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a publié dans la collection "Patrimoine en Poche", un livre intitulé « Le Turc et le Chevalier, Djem Sultan un prince ottoman entre Rhodes et Bourgneuf au XV^e siècle ». Cet ouvrage historique mais grand public nous fait découvrir les relations qu'entretenait le sultan, mieux connu sous le nom de Zizim, avec Pierre d'Aubusson grand maître de l'ordre des chevaliers hospitaliers.

L'édition de ce livre par l'association « Culture et Patrimoine » a été subventionnée en partie par la communauté de communes.

Habitat

Pour lutter contre le déclin démographique, en enravant l'exode des jeunes et en favorisant l'installation de nouvelles familles, la communauté de communes dispose d'un levier qu'elle s'est empressée d'actionner: l'habitat locatif.



Une OPAH pour doper l'offre locative

La communauté mène une politique de développement de l'habitat qu'elle veut cohérente et pertinente, en agissant là où le besoin s'en fait sentir et en complémentarité avec les communes. L'objectif consiste à disposer d'une offre locative abondante et variée pour accueillir les familles. En matière de logement social, la communauté de communes a aidé à la réalisation par l'office



public départemental HLM de deux opérations: 6 logements, rue du Billadour à Bourganeuf et 4 pavillons, en cours de réalisation, à Masbaraud-Mérignat.

La communauté de communes en partenariat avec ses communes membres réfléchit actuellement à la mise en place d'un programme d'intervention en faveur du parc locatif appartenant au domaine public.

Valoriser le patrimoine bâti

Afin d'accroître davantage encore l'offre locative de qualité à loyer maîtrisé tout en

revalorisant le patrimoine bâti et en dynamisant les centres bourgs, la communauté de communes a lancé, cette année, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Cette OPAH, dont la communauté a la maîtrise d'ouvrage, s'adresse en priorité aux propriétaires bailleurs pour du locatif à l'année mais aussi aux propriétaires occupants, quand ils disposent de très faibles revenus, pour l'amélioration de leur habitation principale.

Portant sur les 19 communes de la communauté, cette opération a été officiellement engagée le 25 mars 2004 pour une durée de 5 ans pendant laquelle les por-

teurs de projets peuvent bénéficier des subventions de l'ANAH.

Pour mener à bien l'OPAH, la communauté de communes a recruté une chargée de mission, Géraldine Devaux, qui conseille les propriétaires et les accompagne dans la demande de subvention et dans la réalisation du projet. Cette animatrice peut se rendre à domicile pour établir des plans, guider

dans l'aménagement du logement, aider au choix des artisans, apporter des conseils juridiques et monter les dossiers de financement.

A terme, cette opération de valorisation du patrimoine bâti permettra de proposer à des familles résidant déjà sur le territoire communautaire un logement de qualité correspondant à leurs moyens financiers. Elle donnera aussi la possibilité d'accueillir de nouveaux arrivants en leur offrant un logement à loyer raisonnable

L'OPAH devrait doper l'offre locative indispensable à la communauté de communes pour faire vivre son territoire.

Nouvelles technologies

La numérisation du cadastre

La communauté de communes a financé la numérisation des plans cadastraux de ses 19 communes membres, avec une aide de 85 % du Conseil général de la Creuse.

Elle a également financé la totalité d'un logiciel d'exploitation. Sur poste informatique, dans chaque mairie, il permet une visualisation rapide de la matrice cadastrale. Il intègre également l'ensemble des mises à jour textuelles ou graphiques. Le personnel des mairies a, en outre, pu bénéficier de formations adaptées à l'utilisation de ce logiciel.

Un musée de la Mine à Bosmoreau-les-Mines

Bosmoreau renoue avec le passé et fait revivre l'époque glorieuse de la mine entre 1784 et 1958.

Objets, documents, photos, maquettes, diaporama... rien ne manque dans le musée inauguré le 6 décembre dernier. Une muséographie poétique et pleine d'imagination a été réalisée par Liliane Springer, premier adjoint au maire de Bosmoreau. Ce remarquable travail a été financé à hauteur de 12 % par la communauté de communes qui a pris à sa charge la totalité du coût des trois maquettes exposées (22 320 €).



Aménagement de l'espace naturel

La carte maîtresse du développement touristique

Arpentant les sentiers de randonnées, longeant les rivières, admirant les cascades et les tourbières, visitant les sites classés, Sophie Gabriel n'en finit pas de sillonner le territoire communautaire. Elle est chargée, à la communauté de communes, de donner une réalité à la compétence "cadre de vie et tourisme". C'est à elle qu'il revient de coordonner les opérations d'aménagement et de valorisation de l'espace naturel intercommunal.

Là encore, l'action part de l'existant car il s'agit, avant toute chose, de préserver les milieux naturels, atouts essentiels d'un territoire communautaire offrant une très grande biodiversité.

Des actions sur les sites naturels

Actuellement, la communauté de communes procède à l'acquisition de la tourbière de la Mazure qui s'étend sur 70 ha, à cheval sur les communes du Monteil-au-Vicomte, Royère-de-Vassivière et Saint-Pierre-Belleuve. Il s'agit de protéger cette tourbière, totalement isolée et entièrement préservée, pour éviter le processus naturel de dégradation. Ce sera l'un des sites phares du territoire.

La communauté va également intervenir sur le site classé Natura 2000 de l'étang du Bourdeau à Saint-Pardoux-Mortierolles. Menée en partenariat avec le Conservatoire régional des espaces naturels (CREN), propriétaire du site, cette opération vise à sécuriser l'accès au site et à en favoriser la découverte par des aménagements sommaires.

Dès cette année, une importante opération va être réalisée sur les cascades d'Augerolles, à Saint-Pardoux-Mortierolles. L'intervention portera sur Le Grand Ruisseau sur lequel se trouve un réseau de moulins. Un sentier sécurisé sera aménagé, le ruisseau nettoyé et un moulin restauré. Des panneaux d'informations donneront des explications sur les diverses exploitations de ce site au XIX^e siècle.



L'étang du Bourdeau, site classé Natura 2000.

Aménagement des cours d'eau

Depuis 2002, la communauté de communes a aménagé 80 km de cours d'eau. C'est la plus grosse opération financière menée jusqu'à présent.

Sur le Thaurion, la Maulde, la Vige et leurs affluents, la végétation des berges a été restaurée et les embâcles enlevés. Ces travaux seront accompagnés d'une restauration de frayères pour favoriser le repeuplement des rivières; une "opération - vitrine" réalisée en collaboration avec les associations agréées de protection des milieux aquatiques, la Fédération de Pêche et le Conseil Supérieur de la Pêche.

Cette action arrivant à son terme, la communauté de communes souhaiterait s'engager dans un partenariat de 5 ans avec l'Agence de l'eau pour mener des actions en faveur des rivières et de la vie piscicole.

Randonnées : plus de 50 km de sentiers intercommunaux

La synergie des compétences et une chaîne de bonnes volontés ont aussi joué à plein pour la création des sentiers de randonnées intercommunaux, autre grand chantier de la communauté de communes actuellement en phase de réalisation.

Plus de 50 km de randonnée itinérante ont été aménagés pour le premier circuit communautaire et identitaire qui traverse en boucle huit communes de la communauté, reliant Bourgameuf à Royère-de-Vassivière.

Le randonneur peut ainsi découvrir de nombreux sites naturels valorisés ou en cours de

valorisation et, également, de nombreux éléments du petit patrimoine bâti rural.

Le travail d'inventaire des chemins et le choix des tracés ont été rendus possibles par une forte implication des communes, des associations et de nombreux bénévoles

Développer le tourisme

Disposant de tous ces atouts naturels qu'elle a su - ou qu'elle va - mettre en valeur, la communauté de communes peut, à présent, s'engager dans une véritable politique de développement touristique.

Il lui reste à se doter d'une structure efficace pour exercer cette politique, en étroite concertation avec l'union départementale des offices de tourisme et les autres organismes existants. La mission prioritaire de cet organisme sera de structurer l'offre touristique afin d'obtenir les conditions nécessaires pour faire vivre le territoire, l'animer, le valoriser et le promouvoir.

Deux études ambitieuses

La communauté de communes qui a adhéré au syndicat mixte de Millevaches en Limousin - structure porteuse du Parc Naturel Régional - a fait réaliser deux études :

La première, s'appuyant sur l'image emblématique de Martin Nadaud, porte sur la valorisation stratégique du site de La Martinèche (commune de Soubrebost).

La seconde concerne la cristallisation, c'est-à-dire la consolidation des murailles existantes, et la mise en valeur des abords du château de Pierre d'Aubusson, sur la commune du Monteil-au-Vicomte.

Partenariat avec Radio Vassivière



La communauté a conclu un partenariat avec l'association Radio Vassivière.

L'objectif est de mettre en valeur un média local, radio de proximité du territoire communautaire et, en retour, de contribuer à la promotion du territoire de la communauté de communes, des associations et des partenaires économiques.

Au programme :

un journal mensuel (le 1^{er} mardi de chaque mois de 13 h à 14 h) et un magazine trimestriel (1^{re} diffusion avec intervention d'élus de la communauté le 25 septembre de 9 h à 11 h).



ForCes Communes

Le journal de la communauté de communes de Bourgameuf - Royère-de-Vassivière

Directeur de la publication : Jean-Claude Michaud

Conception, rédaction, réalisation : GBL communication

Impression :

Rivet P.E. - Limoges

Dépôt légal septembre 2004

La communauté de communes de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière

Le bureau de la communauté de communes



Jean-Claude Michaud
Président
de la communauté
de communes



Christian Chomette
Vice-président
en charge des actions
de développement
économique
et de la formation



Daniel Chaussade
Vice-président
en charge de
l'aménagement de
l'espace, du tourisme
et de l'environnement



Robert Poulier
Vice-président en charge
des finances



Anne-Marie Reyre
Vice-présidente
en charge de la politique
globale d'accueil et de
promotion du territoire



René Debesson
Vice-président
en charge du projet
de territoire



Hervé Guillaumot
Vice-président
en charge des actions
en faveur de l'habitat



Daniel Boueyre
Vice-président
en charge des actions
dans le domaine culturel



Bernard Laborde
Vice-président
en charge de
l'aménagement des
structures juridiques

Les élus des 19 communes

Communes	Titulaires	Suppléants	Communes	Titulaires	Suppléants
Auriat	SIMON-CHAUTEMPS F.	GUILBOT Jean-Paul	St-Dizier-Leyrenne	GUILLAUMOT Hervé LETANG Jacques PETIT Jean-Luc SCAFONE Dominique	PAILLER Anne-Marie PETITCOULAUD Joëlle PELEGE Jacques SLAGHENAUFFI Ph.
Bosmoreau-les-Mines	BOUEYRE Daniel MAKOWIAK Liliane	BLED Nicole BOURDEAUX Alette	St-Martin-Ste-Catherine	BAUDRON Bernard PAMIES Jean-Michel	FAURILLON René PLANCHAT M. Laure
Bourganeuf	JOUHAUD Jean-Pierre CHOMETTE Christian BOSDEVIGIE Jean-Pierre COULON René COTIN Patrick MAZIERE Alette PETINIOT Alain DEBESSON René SARTOUX René JOUANNETAUD Marinette MAYNE Robert FLOIRAT René MICAUD Jean-Claude	CONCHON Annette ARTHUR Christine PATAUD Jacqueline COUCAUD Nathalie BOURDERIAU Marcelle	St-Pierre-Cherignat	LE CALVEZ J.-François GRIZON Claudine	LEFAURE Anne GAUDY Catherine
Faux-Mazuras	MAZIERE Jacky	COUTABLE Isabelle	St-Priest-Palus	COUSSEIROUX Georges	PICOURET Michel
Mansat-la-Courrière	CHEZEAUD Raymond	CHABROUX Gérard	Soubrebost	DEMARGNE Robert	CHEZEAUD Roger
Masbaraud-Mérignat	BACHELLERIE Robert LEGRAND André	FAYE Marcel ROYERE Joël	Royère-de-Vassivière	REYRE Anne-Marie BETOULAUD Johnny MORE Jean-Bernard LARODIE Jeanine	LAMONTAGNE Stéphane LEMEIGNAN Madeleine SIEGERTH Nicole VALENTE Guy
Montboucher	PATEYRON Christian CHAUSSADE Daniel	JEANJEAN Bernard COULAUD Catherine	Monteil-au-Vicomte	MEYER Christian BAROUTY Christian	DUMEYNIÉ Annick CHASSAGNE Pierre
St-Amand-Jartoueix	LAVERGNE Françoise MEUNIER J.-Dominique	RAMPIGNON Geneviève PAROT Jean-Pierre	St-Junien-la-Brègère	CALOMINE Alain	MEAUME Albert
			St-Martin-Château	BARLET Georges BETTON Thérèse	MONNIER Jean-Paul BARLET Evelyne
			Saint-Moreil	POULIER Robert BEYLE Monique	COSTE Dominique VANDAUD J.-Claude
			St-Pardoux-Morterolles	LABORDE Bernard JAMILLOUX Jacques	SIMONET Gilbert

La communauté de communes de Bourganeuf - Royère-de-Vassivière



Communauté de communes de Bourganeuf-Royère-de-Vassivière

Place du Mail, BP 27, 23400 BOURGANEUF
Tél : 05 55 54 04 95 Fax : 05 55 64 17 66
e-mail : cc-bourganeuf-royere@wanadoo.fr

Directeur : David GIRAUD

Accueil, secrétariat, comptabilité : Sandrine SZCEPANSKI

Chargée de mission petit patrimoine, milieux naturels, randonnée, travaux de restauration des rivières, tourisme : Sophie GABRIEL

Accompagnement des porteurs de projet dans l'installation professionnelle et résidentielle : Anne-Gaëlle GUILLAUME
Actions en faveur de l'habitat - OPAH : Géraldine DEVAUX

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- vendredi de 8 h 00 à 12 h 00

Permanences pour l'OPAH

- Accueil, sans rendez-vous, à Bourganeuf au 34, rue de Verdun, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00, et le lundi de 14 h 00 à 17 h 00
Tél : 05 55 64 45 60
- Permanences dans certaines communes (renseignements auprès de la communauté de communes et dans chaque mairie).

Des compétences à la hauteur des ambitions

La communauté de communes a pour objectif l'association des communes du secteur de Bourganeuf-Royère, au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration et de la réalisation d'un projet commun de développement et d'aménagement, tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Ce projet met en œuvre les compétences suivantes :

Compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace intercommunal

- ⇒ Elaboration et gestion d'une politique de pays
- ⇒ Aménagement de chemins de randonnée intercommunaux
- ⇒ Aménagement de cours d'eau (à l'exception de ceux concernés par le syndicat Banize-Thaurion)
- ⇒ Protection et valorisation des milieux naturels et sites d'intérêt communautaire

2. Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté

- ⇒ Mise en place d'une politique globale d'accueil et de maintien des activités et des services publics
- ⇒ Etude et mise en œuvre de projets économiques, construction d'équipements d'intérêt intercommunal
- ⇒ Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités, industrielle, tertiaire, artisanale et touristique (en dehors de celles gérées par le Syndicat Mixte de Vassivière)
- ⇒ Espace Rural Emploi Formation (EREF)

Compétences optionnelles

1. Politique du logement et du cadre de vie

- ⇒ Recherche et mise en place d'actions spécifiques en faveur de l'habitat, notamment :
 - OPAH et autres procédures
 - Actions sur les logements vacants
 - Amélioration du parc locatif
 - Actions sur les hébergements touristiques (à l'exception de ceux gérés par le Syndicat Mixte de Vassivière)

- ⇒ Actions d'amélioration de l'habitat locatif
- ⇒ Logements sociaux en faveur des personnes défavorisées
- ⇒ Réalisations (en réhabilitation ou en création) de logements

2. Développement touristique et culturel

- ⇒ Impulser et coordonner l'action touristique en partenariat avec les structures existantes
- ⇒ Favoriser la vie culturelle d'intérêt intercommunal sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes
- ⇒ Petit Patrimoine Rural Non Protégé d'intérêt communautaire. Le plan de valorisation et de restauration de ces éléments ainsi que ses modalités d'application seront déterminés au sein du groupe de travail "Petit Patrimoine", et validés par le conseil communautaire. Ce plan sera porté par la Communauté de Communes et révisé chaque année

3. Voirie d'intérêt communautaire

- ⇒ Entretien
- ⇒ Aménagement
- ⇒ Création de voirie d'intérêt communautaire

4. Opérations en lien avec les technologies d'information et de communication

5. Protection et mise en valeur de l'environnement

- ⇒ Elimination des déchets ménagers et assimilés : collecte et traitement :
 - La collecte en porte à porte, ou en apport volontaire (PAV), sélective ou non, ainsi que l'exploitation d'un réseau de déchetteries
 - Le traitement comprend le tri, la valorisation matière ou énergétique et le stockage